



Vincent Locas, avocat

Chef, Prévention et gestion des litiges

Affaires juridiques et réglementaires

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 4 avril 2022

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : 10^e demande réamendée relative à la phase 2 du dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir

Notre dossier : 312-00669

Dossier Régie : R-3867-2013 – Phase 2B

Chère consœur,

Conformément au *Guide des participants externes à une audience par visioconférence devant la Régie de l'énergie (Microsoft Teams)*, Énergir vous transmet une copie de la présentation qui sera utilisée par ses témoins lors de l'audience du 5 avril 2022 dans le volet 2 de la phase 2B du dossier mentionné en objet, soit la pièce Gaz Métro-5, Document 23.

De plus, comme annoncé à sa lettre de planification d'audience datée du 23 mars 2022 (B-0698) et conformément à l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, Énergir dépose l'affidavit de Madame Catherine Simard attestant de la véracité des faits allégués à la demande et à la preuve écrite déposées au dossier.

Énergir dépose également une liste révisée des pièces ainsi qu'une version révisée de la pièce Gaz Métro-12, Document 16 afin d'apporter une correction à la réponse à la question 2.1 de la demande de renseignements n° 1 de l'ACIG.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas

VL/mb

p. j.